

RENFORCER LA STRATÉGIE DE SAUVEGARDE DES PRAIRIES ET DE L'ÉLEVAGE À L'HERBE

Olivier ROUGANNE, Chargé d'interventions milieux et cours d'eau, Agence de l'eau Rhin-Meuse, F-57160 ROZERIEULLES, olivier.rouganne@eau-rhin-meuse.fr

L'herbe est un atout pour le maintien de la qualité de l'environnement. Présentes toute l'année sur le sol, les surfaces en herbe limitent l'érosion et filtrent les eaux qui pourraient être polluées. Synonymes de biodiversité végétale et animale, les prairies permanentes constituent des milieux de vie exclusifs pour de nombreuses espèces. Or, depuis quelques années, les surfaces en herbe ne font que régresser en raison de l'abandon de l'élevage au profit de la spécialisation des exploitations vers les grandes cultures. Entre 1970 et 2010, le bassin Rhin-Meuse a perdu plus d'un tiers de ses prairies permanentes.

La régression des surfaces en herbe se poursuit ces dernières années avec de nombreuses dérogations accordées autorisant les retournements de prairies permanentes. Pour exemple, en Haute-Marne, en 2020 les demandes de retournements auprès des services de l'Etat ont concerné près de 1000 hectares de surface en herbe.

Or, les prairies (et notamment les prairies permanentes) présentent de nombreux avantages environnementaux bénéfiques pour la préservation de la qualité des ressources en eau, la gestion des crues, la limitation des phénomènes d'érosion (coulées de boues), le stockage de carbone ainsi que leur capacité à rester très filtrantes même avec des apports significatifs de fertilisants. Elles constituent également des milieux de vie exclusifs pour de nombreuses espèces végétales et animales. Il existe une diversité de types de prairies sur le territoire qui résulte de la diversité des conditions de leur formation naturelle et du mode d'exploitation appliqué (degré de fertilisation, pâture, fauche...). Les dégradations occasionnées sur des prairies permanentes à forte valeur écologique sont irréversibles. Et quand bien même la surface est remise en herbe, il n'est pas possible de recréer l'association végétale de départ dont dépend la richesse de biodiversité.

C'est ce constat alarmant qui a conduit l'Agence de l'eau à agir et à développer des actions en faveur des prairies à travers la mobilisation d'un panel d'outils variés ciblés sur l'herbe. Aujourd'hui, elle souhaite aller plus loin dans le déploiement des actions de préservation des surfaces en herbe et de l'élevage à l'herbe déjà mises en œuvre.

D'une manière globale, l'herbe associée à des filières d'élevage reste une filière régionale pertinente à soutenir dans le bassin. À ce titre, elle est, de loin, la première filière à Bas Niveau d'Impact du bassin, sur laquelle un effet levier doit être envisagé, au bénéfice de l'eau et de la biodiversité.

Une récente étude portant sur la détermination de la rentabilité économique des exploitations agricoles du bassin Rhin-Meuse met en évidence qu'économiquement, les prairies peuvent être intéressantes sur une grande partie du territoire du bassin Rhin-Meuse. En effet, les élevages de bovins pour le lait ou la viande, qu'ils soient herbagers et/ou certifiés Agriculture Biologique (AB), dégagent des espérances de revenu très satisfaisantes. Sur les plateaux lorrains et les Ardennes, il y a toute une gamme de systèmes de production herbagers et à Bas Niveaux d'Impact attractifs économiquement, avec des gammes de Surface Agricole Utile/actif agricole en moyenne plus faibles que celles des systèmes conventionnels dans la même orientation productive (lait, viande ou mixte). Non seulement **les revenus en agriculture biologique et en systèmes herbagers sont comparables voire supérieurs en moyenne à ceux des systèmes conventionnels**, mais leur résilience économique est également plus forte, avec un poids relatif des charges opérationnelles et de structure plus faible.

Ainsi, pour l'Agence de l'eau, la problématique d'intervention pourrait être de conforter ces systèmes herbagers et à Bas Niveau d'Impact, notamment dans les zones de captages d'eau potable où ils rendent des services écosystémiques. La logique n'est pas de compenser un manque à gagner moyen par rapport à des systèmes de production conventionnels, qui ne sont pas plus performants. Elle est plutôt de conforter une productivité satisfaisante dans une gamme de surface moyenne en contrepartie de la moindre capitalisation qui lui est associée et de compenser les freins sociologiques significatifs rencontrés par l'élevage. Une communication positive sur les prairies constitue également un levier important à activer.

Les outils disponibles actuellement, tels que les aides à l'acquisition de zones humides, les aides aux matériels de gestion de l'herbe, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et le soutien aux projets de filières favorables à la protection de la ressource en eau apparaissent adaptés dans leur principe au regard des problématiques identifiées. L'enjeu est de bien les concentrer sur des critères liés à la préservation des prairies permanentes et au développement des autres cultures à Bas Niveau d'Impact et de s'assurer de leur incitativité.